

Les exigences de la crédibilité

L'IRES, grâce à l'engagement personnel d'Odile Join-Lambert, a activement œuvré à la réussite du colloque scientifique international sur l'histoire du Ministère du travail à l'occasion de son centenaire. Udo Rehfeldt, chercheur à l'IRES, présidait la séance consacrée au thème « *Savoirs, discours et expertise* », Patrick Fridenson, membre du conseil d'administration de l'IRES et historien reconnu du mouvement social, celle portant sur « *le ministère du travail et les organisations professionnelles et syndicales* ».

Que l'IRES, institut au service des organisations syndicales, soit ainsi associé à une initiative scientifique explorant l'histoire d'une institution centrale de la République, est à mettre à l'actif de la crédibilité acquise par l'institut, auprès des sphères intellectuelles aussi bien que politico-administratives. L'histoire n'est certes pas la discipline dominante au sein de l'IRES, mais les historiens qui participent à la vie de l'institut cultivent des relations actives avec les économistes, sociologues et politologues qui animent ses recherches. Cet équilibre interdisciplinaire concourt à la crédibilité de l'IRES.

Une telle crédibilité n'est pourtant jamais irréversible, elle est par nature fragile et se mérite à tout moment. Elle est éprouvée par la reconnaissance accordée aux travaux livrés par l'IRES mais aussi par la rigueur des règles de gouvernance propres à l'institut. Cette rigueur autorise les partenaires administratifs et politiques de l'IRES à avoir pleinement confiance dans la qualité et le sérieux de ces travaux, qu'ils proviennent des chercheurs mêmes de l'IRES ou de l'agence d'objectifs qui gère les travaux menés sous la responsabilité directe des organisations syndicales. Puisse tous les acteurs de la vie de l'IRES s'en souvenir pleinement dans la période qui vient.

Jacky Fayolle

Colloque scientifique international sur l'histoire du ministère du Travail : une administration à géométrie variable

L'enjeu du colloque sur l'histoire du ministère du Travail qui s'est déroulé le 18 et 19 mai derniers à l'occasion du centenaire de ce ministère* était de promouvoir des approches novatrices qui dépassent les études strictement endogènes de l'administration du Travail en situant celle-ci dans son environnement social et international. L'innovation s'est surtout manifestée par le souci, commun à plusieurs textes, d'intégrer une démarche transdisciplinaire : les historiens ont été invités à fournir un effort de théorisation, tandis que les sociologues, économistes et politistes ont pris en compte des données factuelles puisées dans les archives. Traditionnellement cantonnée à l'étude des relations professionnelles (travaux sur le syndicalisme et les relations industrielles) ou des systèmes de protection sociale, la dimension de comparaison internationale a été étendue à de nouveaux objets, tels que les institutions, les conventions et réseaux internationaux ayant partie liée avec l'action du ministère du Travail.

Ce dernier est apparu comme une administration à géométrie variable, dont la configuration a continuellement changé tout au long du XX^e siècle, en fonction des problèmes économiques et sociaux, du poids politique de ses dirigeants et des rapports de forces avec les partenaires politiques. Il n'a pas de frontières *a priori* et se meut au carrefour de plusieurs mondes qu'il influence autant qu'il est façonné par eux, y compris sur la scène internationale quand il participe à des négociations bilatérales ou multilatérales. Cette plasticité est accentuée par le fait que l'administration du Travail ne dispose ni d'un maillage territorial fin, ni d'un grand service local capable de passer de l'action juridique à la régulation économique ; ses principales structures (administration centrale et services déconcentrés) entretiennent un rapport d'extériorité au monde du travail : en bref, l'administration du « travail » n'est pas véritablement « l'administration du Travail ». L'articulation avec les entreprises, le monde associatif, les organisations professionnelles et syndicales est assurée par des fonctionnaires en nombre restreint sur le terrain, et par des établissements qui ont reçu délégation de compétences. L'une des finalités du ministère du Travail serait ainsi, pour reprendre l'expression d'un témoin, de construire des canaux de transmission, notamment avec les entreprises et les syndicats.

Les points forts

Plusieurs points importants faisant écho à l'appel à propositions de communication ont été abordés. Le premier concerne l'effectivité du droit et la distinction entre droit et pratiques : le ministère du Travail est apparu dans la durée comme un ministère de régulation juridique, avec une distinction très nette entre ceux qui conçoivent la réglementation du travail

Centenaire du ministère du Travail **Colloque scientifique international**

jeudi 18 et vendredi 19 mai 2006

Issu d'un appel à propositions de communications lancé par le CHATEFP en étroite collaboration avec l'IRES et la MiRe, le colloque international sur l'histoire du ministère du Travail (« Elaborations et mises en œuvre des politiques du travail : le ministère du Travail et la société française au XX^e siècle ») a été la première manifestation à caractère scientifique du centenaire du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Il a réuni, pendant deux journées, des chercheurs français et étrangers relevant de plusieurs disciplines (histoire, économie, droit, sociologie, science politique), autour des modes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques menées par ce ministère depuis sa création, en 1906, jusqu'au début des années 1980. Ce colloque a permis de mettre en valeur les lignes de fracture historiques qui ont marqué l'histoire du ministère depuis sa création, et par là même celles du dialogue social et des organisations syndicales. Plusieurs communications ont abordé par ailleurs directement les relations entre le ministère du Travail et les organisations patronales et syndicales.

et ceux chargés d'en contrôler l'application. La tendance est ancienne, puisque les relations de travail étaient pensées, avant même l'existence de conventions collectives, comme une matière de droit. A cet égard, le colloque, qui s'est intéressé aux acteurs et dans lequel huit témoins ont apporté le riche récit de leur expérience, a permis aussi aux acteurs présents dans la salle d'apporter leur témoignage : tel récit d'inspecteur du travail a, par exemple, permis de relativiser l'application de la loi de 1950 sur les conventions collectives.

Sur le terrain de l'emploi, les enjeux liés aux changements de dénomination (de la main-d'œuvre à l'emploi, des politiques de la main-d'œuvre aux politiques de l'emploi, de lutte contre le chômage à la gestion encadrement du chômage), ont reçu un début de clarification. La tension entre la protection de la main-d'œuvre et sa gestion a notamment été analysée : le ministère du Travail s'est appliqué à flexibiliser le marché du travail, sans porter atteinte au caractère universaliste du droit du travail – qui concernait Français et étrangers au travail – ni au caractère transnational de la protection sociale. Mais au prix de pratiques discriminantes et de clivages institutionnels. Les frontières entre travail et emploi, droit du travail et droit de l'emploi ont perdu de leur netteté originelle, surtout après la Deuxième Guerre mondiale, ne serait-ce que parce que le Code du travail s'est largement ouvert à la législation de l'emploi.

Le colloque a fourni également l'occasion de réfléchir sur les frontières entre les secteurs (et droit) public et privé. Celles-ci se sont déplacées dans la durée, mais des zones de recoupement ont toujours existé depuis la création du ministère du Travail et l'affirmation d'une législation protectrice. Sur le plan juridique, la situation de la Fonction publique et des « établissements publics » est plus complexe qu'il y paraît. Si, depuis 1945, le Code du travail régit théoriquement les relations de travail du secteur privé, laissant au droit public le soin d'en faire autant dans le secteur public, la frontière entre les établissements publics assujettis et les

autres établissements de l'Etat reste difficile à tracer, surtout en matière de législation sur l'hygiène et la sécurité.

Autre point fort du colloque, le rapport du ministère du Travail aux territoires. Axé sur la diversité des territoires, des cultures et des usages locaux, cet angle d'approche permet de sortir des schémas réducteurs inspirés de l'analyse des textes ou d'une conception globalisante du jeu des acteurs (relations entre l'Etat et les organisations patronales et ouvrières). Dans la plupart des cas, en effet, les usages et initiatives locaux ont précédé les initiatives nationales ; ils ont aussi perduré ou « accommodé » le droit national – comme l'ont fait aussi les inspecteurs du travail sur le terrain – en fonction des caractéristiques locales, les grandes villes jouant à cet égard un rôle moteur. Ce qui soulignerait au passage la capacité d'innovation des périphéries dont le rayonnement serait avant tout horizontal, autant d'ailleurs que le caractère polycentrique des lieux de fabrication du droit du travail.

Les perspectives de recherche

Bien entendu, cette histoire appelle en parallèle une histoire politique et institutionnelle du ministère du Travail et de l'évolution de ses compétences sur l'ensemble du XX^e siècle. Il reste aussi bien des zones d'ombre qui entourent notamment :

– La culture des agents du ministère du Travail ; les origines sociales, géographiques et professionnelles des hommes et femmes qui ont animé ses services ; les grandes figures et le fonctionnement de la gestion du personnel ; la mise en évidence des réseaux actifs dans et hors du ministère du Travail, pour faire apparaître la spécificité de l'élite des ministères sociaux. Le poids de la culture juridique et la place des juristes au sein du ministère depuis la Première Guerre mondiale.

– La place relative du ministère du Travail dans la hiérarchie ministérielle et gouvernementale ; son autonomie relative dans le

paysage administratif français ; l'évolution de son budget et de ses rapports avec le ministère des Finances.

– Le degré d'adéquation entre les structures et compétences du ministère du Travail et les structures sociales : avant d'être un ministère des salariés de l'industrie et du commerce, ce département a été un ministère des salariés protégés par le droit du travail et des prévoyants (épargnants, rentiers, petits propriétaires, etc.) pour la plupart non salariés. Les mutations de ses structures internes et de ses services déconcentrés doivent de ce fait être analysées à la lumière des transformations de la société française et du monde du travail (déclin progressif des classes moyennes non salariées au profit des classes moyennes salariées). Cette piste de recherche invite clairement à englober, dans une même histoire, l'ensemble des ministères sociaux, au mépris des récents découpages institutionnels qui commandent, bien souvent, les investigations des chercheurs.

– Dans la mesure où elles se sont exercées à plusieurs niveaux (national, local, professionnel, branche et plus récemment entreprise), les relations professionnelles relèvent de temporalités différenciées. Mais, les relations entre les accords nationaux et les négociations de branche sont en réalité mal connus, notamment pour la période d'avant 1914 où les formes de négociation semblent avoir été erratiques. Si l'histoire des organisations patronales commence juste aujourd'hui à être mieux connue, celle du patronat de la métallurgie (UIMM), après la Deuxième Guerre mondiale, conserve toujours ses secrets, alors même qu'elle semble avoir fortement influencé – c'est vrai du moins pour l'entre-deux-guerres – la politique sociale. S'agissant d'un colloque sur l'histoire du ministère du Travail, les acteurs qui ont pu témoigner à la tribune étaient avant tout des membres de cette administration. En revanche, certains témoignages d'acteurs syndicaux dans la salle ont montré la richesse des perspectives ouvertes par les sources orales : « tel récit sur le valenciennois dans les années 1970 a mis par exemple en évidence l'existence, malgré

une forte « conscience de classe » de part et d'autre, de valeurs communes partagées entre syndicalistes et responsables patronaux sur des thèmes tels que « la valeur travail », le respect mutuel ou l'attachement aux métiers et aux industries locales ».

– L'effacement du rôle du Parlement est en partie responsable de l'insuffisance numérique des travaux sur les instances parlementaires qui ont joué antérieurement un rôle clef dans le développement de la législation du travail en collaboration étroite avec les structures du ministère du Travail. Ce phénomène explique aussi l'absence d'études sur l'action de la Commission des affaires sociales au Sénat, le rôle de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, les rapports entre parlementaires et fonctionnaires du ministère du Travail. Par quels canaux l'influence du ministère du Travail se déploie dans l'espace parlementaire et administratif ? Quel est le rôle du ministre ?

– Enfin, et la question traverse tous les domaines d'histoire de l'administration et de l'Etat : comment s'opère la circulation internationale des idées et comment sont mutualisés les « bonnes » pratiques entre les pays de niveau économique comparable. En clair, à quelles conditions l'institution « ministère du Travail » peut-elle apprendre, intégrer des pratiques, des techniques et des savoir-faire qui lui sont étrangers ?

Ces lacunes seront en partie comblées par un ouvrage de vulgarisation, qui s'attachera à retracer une histoire du ministère du Travail sous l'angle de ses attributions, de ses structures et de sa production juridique (parution prévue pour la célébration officielle du 25 octobre 2006), ainsi que par l'arrivée à terme des dix recherches menées dans le cadre d'un appel à projets financés par la DARES.

Odile Join-Lambert, IRES et Vincent Viet, MiRe-DREES

* Colloque scientifique international avec le concours de l'IRES.
Cf. la Lettre de L'IRES, n° 67, avril 2006.

IRES

Biblio

Documents de travail

Responsabilité sociale des entreprises, restructurations et délocalisations - n° 06.01 - février 2006
Jacky Fayolle

Le rôle des salariés dans la gouvernance des entreprises en France : un débat ancien, une légitimité en devenir
n° 06.02 - avril 2006
Catherine Sauviat

Comment les directeurs de magasins recrutent. Critères et modalités de l'embauche - n° 06.03 - juin 2006
Yves Lochar, IRES - Pascal Ughetto, Université de Marne-la-Vallée-Latts et IRES

Chronique Internationale de l'IRES

N° 100 – mai 2006

Chine

Après la dernière session de l'Assemblée populaire nationale : quels changements ? *Cai Chongguo, Pierre Concialdi*

Autriche

La faillite de l'ÖGB et d'une référence des relations professionnelles ? *Christian Dufour*

Italie

Après les élections, le renouveau incertain des relations professionnelles. *Adelheid Hege*

Belgique

Conférence sur la fin de carrière : véritable négociation sociale ou tentative de légitimation de l'action gouvernementale ?
Thibault Moulaert

Royaume-Uni

Une nouvelle réforme de l'école ? *Odile Join-Lambert*

Etats-Unis

La réforme de la loi sur l'immigration : un compromis politique ardu. *Catherine Sauviat*

Relations professionnelles

Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest (ISSTO), Université de Rennes. Stage de formation syndicale « L'Europe et l'indépendance syndicale ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « Syndicats, partis politiques et pouvoirs publics: les exemples allemand, britannique et italien ». (Rennes, 11 avril 2006)

Comité d'histoire des administrations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (CHATEFP), DARES. Centenaire du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Colloque scientifique international « Elaborations et mises en œuvre des politiques du travail : le ministère du Travail et la société française au XX^e siècle ».

- Udo Rehfeldt, membre du comité scientifique, préside la séance « Savoirs, discours et expertise ».

- Communication de Catherine Vincent avec Michèle Dupré, Olivier Giraud et Michèle Tallard « L'Etat et les acteurs sociaux face à la démocratie industrielle en France et en Allemagne (1945-1976) ».

(Paris, 18-19 mai 2006)

Intervention de Christian Dufour auprès de responsables de la **Caisse centrale d'activités sociales du personnel (CCAS)**. « Les évolutions des comités d'entreprise ». (Paris, 19 mai 2006)

Direction de l'animation de la recherche et des statistiques (DARES). Séminaire de valorisation Intervention d'Odile Join-Lambert « Bilan et perspectives du colloque scientifique international du centenaire du ministère du Travail ». (Paris, 30 mai 2006)

Institut Kiljava de la Confédération syndicale finlandaise SAK. 6^e Séminaire transnational pour administrateurs salariés. Udo Rehfeldt préside la séance sur les besoins de formation des administrateurs salariés. (Nurmijärvi (Finlande) 1-3 juin 2006).

Association des artisans et des commerçants (ADACC). Assemblée générale. Intervention de Christian Dufour sur « Le devenir des comités d'entreprise ». (Angers, 8 juin 2006)

Universités Paris 1 et Paris X. Séminaire Matisse « Quelle flexisécurité à la française ? ». Communication de Catherine Vincent « Les syndicats européens et la flexisécurité ». (Paris, 16 juin 2006)

Institut de la gestion publique et du développement économique, IGPDE. Université des cadres du MINEFI. Communication de Jean-Marie Pernot sur « Négociateur dans la fonction publique : principes, acteurs ». (Vincennes, 22 juin 2006)

DARES-DRT. 3^{ème} Rendez-vous annuel sur « Les relations professionnelles – le dialogue social dans les petites entreprises ». Présidence par Catherine Vincent d'une table-ronde sur « La représentation collective dans les petites entreprises ». (Paris, 30 juin 2006)

Revenus salariaux - Protection sociale

Société angevine de philosophie. Colloque « Où est le pouvoir aujourd'hui ? ». Communication de Pierre Concialdi : « Pouvoir, hiérarchie, statuts : un point de vue d'économiste ». (Angers, 8 avril 2006)

Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi (GRÉE). Colloque « Travail, emploi, salaire et qualification en Europe: forces d'inertie, tendances communes et degrés de convergence ». Discussion par Pierre Concialdi des contributions de la session « Le salaire et les droits sociaux à la croisée des chemins ». (Nancy, 9 juin 2006)

Collectif Droits pour l'Humanité. Débat sur « L'état des droits de l'Homme en France ». Intervention de Pierre Concialdi : « Les droits économiques et sociaux en France ». (Nantes, 14 juin 2006)

Université Libre de Bruxelles, DULBEA. Séminaire du réseau « Politiques publiques envers l'emploi des parents et inclusion sociale ». Communication d'Antoine Math « Les transferts sociaux aux familles et les congés parentaux en Europe : contre l'égalité entre femmes et hommes ? ». (Bruxelles, 15 juin 2006)

Friedrich Ebert Stiftung. Séminaire. Intervention de Christian Dufour sur « Le salaire minimum ». (Berlin, 22 juin 2006)

Emploi

Université Panteion d'Athènes, département de politiques sociales. A serie of lectures « Modernity in transition ». Intervention de François

Michon « Les règles de l'emploi en Europe. L'exemple du travail temporaire ». (Athènes, 6 avril 2006)

Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest (ISSTO). Journée d'étude et de formation de la CFDT. Intervention de Florence Lefresne « Formation professionnelle initiale et continue : quelle articulation ? ». (Nantes, 12 avril 2006)

Fédération bruxelloise de l'insertion professionnelle des jeunes (FEBISP). Journée d'étude « Le bateau ivre de la mondialisation – 10^{ème} anniversaire de la Febisp ». Communication de Florence Lefresne « Quels destins pour les modèles sociaux européens ? ». (Bruxelles, 23 mai 2006)

Soirée de la colère organisée par **LCE.** Intervention de Christian Dufour sur « Les salariés précarisés ». (Annecy, 1^{er} juin 2006)

Conférence **Recrutinnove 06.** Intervention de Yannick Fondeur « Le recrutement par Internet face au dilemme transparence/bruit ». (Paris, 1^{er} juin 2006)

Sénat. Colloque « Entreprises et Jeunes diplômés » organisé par la Présidence de la commission des affaires économiques. Communication de Florence Lefresne « Trente années de politique d'insertion des jeunes : un bilan en demi-teinte ». (Paris, 6 juin 2006)

Cercle Laffitte, SETT. Intervention de Yannick Fondeur avec Carole Tuchszirer sur le thème « Internet et les intermédiaires du marché du travail ». (Paris, 6 juin 2006)

Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi (GRÉE), Université de Nancy 2. Colloque « Travail, emploi, salaire et qualification en Europe : forces d'inertie, tendances communes et degrés de convergence ». François Michon, discutant de la session « Formes de l'emploi, recomposition de la norme d'emploi ». (Nancy, 8-9 juin 2006)

Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA). Congrès annuel. Intervention de Yannick Fondeur avec Carole Tuchszirer sur le thème « Internet et les intermédiaires du marché du travail ». (Toulouse, 15 juin 2006)

Mondialisation

Euro Info Centre de Picardie, Chambre régionale de commerce et d'industrie de Picardie. Journée d'étude et d'information. Intervention d'Antoine Math « La prestation de service transnationale : l'utilisation de travailleurs détachés ». (Amiens, 11 avril 2004)

CGT. Initiative internationale précédant le congrès de la CGT sur le thème « Quel internationalisme syndical ? ». Animation par Jacky Fayolle du débat « Le syndicalisme face aux défis pour aujourd'hui et demain ». (Lille, 23 avril 2006)

Rassemblement organisé par la **Confédération nationale du travail (CNT)** et des associations culturelles. Intervention de Christian Dufour « La mondialisation et l'action syndicale ». (St Etienne, 1^{er} mai 2006)

Forum social européen. Séminaire « Free Trade, Employment and Worker's Rights » co-organisé par la Confédération italienne CGIL, ATTAC Suisse et Seattle to Brussels Network. Communication d'Antoine Math « Libéralisation des services au niveau européen et mondial (Bolkestein, AGCS), migrants détachés asservis et jetables et remise en cause des normes sociales ». (Athènes, 5 mai 2006)

Association France-Pologne pour l'Europe. Séminaire sur « le développement des territoires de l'Europe unie face à la mobilité mondiale de la main d'œuvre et des emplois à l'horizon 2015 ». Animation par Jacky Fayolle de la séance sur « le développement des territoires de l'Europe Unie face à la mobilité mondiale de la main d'œuvre ». (Strasbourg, 19-20 mai 2006).

Université Paris 1, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle. Séminaire historique sur le syndicalisme dans l'international. Communication de Jean-Marie Pernot sur « Dynamiques du syndicalisme international ». (Paris, 1^{er} juin 2006)

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI). Participation d'Antoine Math à la Table-ronde : Discussion de l'ensemble du numéro spécial de la revue « Migrations société » sur « Sans papiers : d'hier et d'aujourd'hui ». (Paris, 1^{er} juin 2006)

Centre d'Analyse Stratégique. Groupe d'Analyses de la Mondialisation. Discussion par Jacky Fayolle de la communication de Marcel Canoy sur le fonds d'ajustement européen à la mondialisation. (Paris, 13 juin 2006)

Organisation Internationale du Travail. Participation de Jacky Fayolle à la phase finale de la 95^{ème} conférence internationale du travail. (Genève, 14-16 juin 2006)

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Pierrette Crosemarie
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 3ème trimestre 2006 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Le réformisme syndical au début du XXI^{ème} siècle

Sabrina Poré

Les perspectives syndicales à moyen et long terme dans une société en mutation du point de vue de l'organisation des entreprises, de la définition même du salariat, de ses représentations ou plus généralement de l'accès au travail conduisent à la nécessité d'une mise en débat d'une série de questions autour de la notion de réformisme syndical.

Souvent polysémique, le réformisme est revendiqué par de nombreuses familles de pensée. Pour l'UNSA, il vise sans conteste à mettre en œuvre le paradigme social et syndical que l'on a appelé ex post le « compromis fordo-keynesien ».

Le processus d'amélioration régulière des revenus et des conditions de travail que produisait le dialogue social tiré par les grandes entreprises industrielles a laissé place à des processus plus éclatés, plus irréguliers et conduisant à un creusement des inégalités. En marge d'un important noyau dur de salariat stable se sont développées des situations de précarité et d'exclusion.

En partant de ces constats, l'UNSA se pose la question du contenu des réformes et de la méthode pour y parvenir. L'originalité de sa démarche repose sur la notion de droits fondamentaux. En effet, le compromis fordo-keynesien reposait précisément sur un socle de droits et d'institutions. Les uns comme les autres doivent évoluer. Mais, l'UNSA fait l'analyse que ce socle constitue un mode de régulation collective auquel ne peuvent se substituer des mécanismes individuels. Ce sont donc bien de nouveaux droits collectifs, adaptés à une économie décentralisée et ouverte, qui doivent progressivement remplacer, sans les faire régresser, les droits conquis lors de la période historique précédente. Comme par le passé, une telle conquête

passera par la construction d'un rapport de forces. Sur cette logique l'UNSA a fait du « syndicalisme des droits fondamentaux » le thème central de son congrès de mars 2005.

La méthode de travail choisie a été l'organisation de colloques sur différents points avec pour objectif d'aider l'UNSA à donner un contenu à la fois conceptuel et concret à la réflexion qu'elle s'était engagée à conduire sur les droits fondamentaux au cours de son congrès. L'originalité de la démarche de recherche repose sur l'accompagnement par la réflexion scientifique et par la mise en débat sur des questions vives. Cinq thèmes ont été abordés à l'occasion des colloques organisés par l'UNSA :

Le thème de l'emploi de qualité d'abord, afin d'analyser les droits liés à cette notion.

Le deuxième thème, celui de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes a permis de prendre conscience de la lente appropriation de ce thème par le mouvement syndical et de réfléchir à l'articulation entre les revendications concernant la réduction et surtout l'aménagement du temps de travail et l'égalité Femmes - Hommes au travail.

Le troisième, thème, central pour la conquête de droits fondamentaux, a été celui de la représentation des salariés. Il aura permis de comprendre les mécanismes qui, du monopole de désignation des délégués syndicaux en 68, aux règles de négociation mises en place par la loi de mai 2004, ont fossilisé le dialogue social en France.

La question des conditions de travail, quatrième thème, vient en quelque sorte compléter la réflexion de l'emploi de qualité.

Enfin le cinquième thème aborde la question du rôle du secteur public dans l'élaboration d'un nouveau socle de droits fondamentaux. Quels droits pour les fonctionnaires, et quelle place pour la Fonction publique dans la mise en œuvre des droits fondamentaux ?

Les colloques organisés par l'UNSA avec l'appui technique et scientifique de l'ORSEU ont permis à la fois de mettre en

lumière des questions fondamentales nouvelles, et de repenser des questions existantes. Autant de débats qui ont permis à l'UNSA de construire ses revendications, retranscrites dans la résolution générale et de mener en toute connaissance de cause et l'esprit éclairé leur action réformatrice.

Cette série de colloques organisés dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'IRES aura enfin permis de montrer que les travaux des chercheurs n'ont pas vocation à rester dans le champ universitaire et qu'ils peuvent se diffuser auprès des organisations syndicales et nourrir leur réflexion.



La prospective du travail des ingénieurs et cadres : horizons de la formation

Hubert Bouchet

Hautement diplômé et naturellement doté de connaissances qui lui permettent d'occuper des fonctions scientifiques ou techniques visant à créer, organiser et diriger des travaux, l'ingénieur s'est affirmé dans l'histoire comme un cadre de prestige.

Si cette singularité nous ramène à la conception élitiste de certains corps de métiers propre à la France, l'ingénieur du 20^{ème} siècle n'en a pas moins participé activement aux succès industriels dont notre environnement porte la marque. Il est associé aux victoires scientifiques, médicales, technologiques et par conséquent au progrès social qui a découlé du cheminement des découvertes jusqu'à leur application.

Mais, à la réussite des trente glorieuses a succédé la mondialisation et le contexte économique et social ultra compétitif qui en découle conditionne l'environnement du travail et de la formation des ingénieurs. Le travail même des cadres et des ingénieurs est au cœur d'une complexité que le mouvement de la technique ne cesse de métamorphoser. Même si toutes ne le

sont pas pareillement, aucune fonction de cadres et d'ingénieurs n'échappe à cette double réalité de la mondialisation et du développement technique par certains aspects irrésistibles. C'est à la lumière de l'existant et à l'aune de ces aspects nouveaux ou renouvelés de la réalité que se dégagent les horizons de la formation des ingénieurs, objet de cette étude.

Cette mutation conduit Hubert Bouchet, responsable de l'Union des Cadres et Ingénieurs Force Ouvrière à s'interroger sur la fonction des ingénieurs et cadres, sur leur travail et conditions de travail et le type de formation qu'exige un environnement nouveau. L'étude expose de manière historique leur apport au siècle de progrès sur la base d'un jeu de références qui doit permettre, loin de la nostalgie, de renouer le fil entre le passé et l'avenir. La formation demeure l'élément fondamental pour intégrer la rapidité et la complexité des avancées du savoir et du mieux être, promises par l'exploitation des nouvelles technologies. Au-delà des circonstances économiques qui ont affaibli la fonction, l'auteur démontre le rôle moteur de l'ingénieur pour le développement de la société.



Agir contre la discrimination syndicale : le droit en pratique

Rachel Spire

Réalisée sur la base d'un important travail documentaire, de recension de témoignages, de décisions judiciaires, de procès-verbaux établis par l'Inspection du travail... cette étude reprise dans la revue *Le Droit ouvrier* (n° 693, avril 2006), analyse les pratiques développées depuis une dizaine d'années par de nombreux militants et syndiqués de la Cgt et quelques uns

d'autres organisations, pour s'opposer à la discrimination syndicale, aux blocages de carrière dont ils étaient l'objet. Elle fait le point sur la législation existante, la jurisprudence, la doctrine et les accords collectifs conclus sur ce thème. Elle présente ainsi la palette des instruments et stratégies envisageables pour réduire ce « fléau ». Par la même occasion, elle aborde les difficultés rencontrées par certains syndicalistes confrontés, comme indiqué par la post-face de Bernard Thibault, à « l'incompréhension ou l'hostilité de l'entourage syndical parce que parler de la discrimination syndicale, dans le syndicat mais aussi vis-à-vis des salariés, des collègues de travail, c'est quelque part dévoiler, admettre son impuissance à défendre ses propres militants ; l'idée reste très répandue que la discrimination syndicale serait « de bonne guerre », fournirait une espèce de preuve qu'on est des combattants valeureux. Ce n'est pas manquer de respect aux victimes de convenir que cette culture-là a fait beaucoup de dégâts et qu'elle en fait encore... »

Ces « dilemmes du militant » sont analysés dans la première partie de l'étude, laquelle aborde également les problèmes posés par la multiplicité des stratégies patronales et des formes de discriminations ainsi que par l'évaluation des préjudices. Rachel Spire présente ensuite les instruments juridiques disponibles, pour finalement envisager l'articulation entre l'action juridique et la négociation collective.

Cette étude constitue une véritable « boîte à outils » dans laquelle les militants pourront utilement puiser. Par ailleurs, elle offre au chercheur un éclairage novateur sur la participation des organisations syndicales à la création de la norme, au sens juridique et politique du terme.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT

Emmanuel Mermet
4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19
Tel : 01 42 03 80 84
E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC

Francine Didier
59/63 rue du Rocher 75008 Paris
Tel : 01 55 30 12 12
E-mail : didier@cfecgc.fr

CFTC

Philippe Arondel
13 rue des Ecluses St Martin
75483 Paris cedex 10
Tel : 01 44 52 48 55
E-mail : parondel@cftc.fr

CGT

Fabrice Pruvost
263 rue de Paris 93516 Montreuil cx
Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) -
E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO

Luc Bersegeay - Secteur économique -
141 av. Du Maine 75680 Paris cx 14
Tel : 01 40 52 84 47
E-mail : marie-suzie.pungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation

Jean-Louis Besnard
21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cx
Tel : 01 48 18 88 64
E-mail : besn-jl@unsa.org

Le 9 juin 2006, L'IRES a accueilli l'Assemblée Générale du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) www.codhos.asso.fr . Celle-ci a été l'occasion d'une présentation de l'Institut et des ressources de son Centre de Documentation www.ires-fr.org/documentation/ et d'une discussion sur les « archives orales ».

BULLETIN D'ABONNEMENT 2006

Nom, prénom Date
Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit) désire s'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €
 désire s'abonner à *La Revue de l'IRES* : 65 € désire s'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue* : 85 €
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature